

Arrondissement d'Aix-en-Provence

**MAIRIE de SAINT-CANNAT**

Séance du 29 octobre 2024

Site Internet : www.ville-Saint-Cannat.fr

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	17
Représentés	10

N° 2024-062

Réhabilitation salle
du 4 septembre –
demande de
subventions à
l'Etat et à la
Région

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf octobre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt-trois octobre deux mille vingt-quatre conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, D. BARBIER, G. SORBA, L. MAURIZIO, A.L. FALQUERO, C. MARTIN, M. GUILLET, S. BOULINGUEZ, V. PELLISSIER, D. JARNIGON, M. SOONEKINDT, M. RIBES, S. ROCHEZ, J. PRUNARET.

Absents excusés : C. POULIQUEN représenté par J. LEVI VALENSI, D. PETIT représenté Y. FALCHI, A. RUBIOLO représentée par G. SORBA, J.P. VENTURINI représenté par J. GERARD, M.L. VOLAND représentée par D. BARBIER, M. CATELIN représentée par L. MAURIZIO, C. FREMY, P. BUISSON BAUMELOU représenté par A.L. FALQUERO, M. CUTILLO représenté par M. SOONEKINDT, G. BESSE représenté par J. PRUNARET, C. BARRIERE représentée par S. ROCHEZ.

Absent non excusé : S. BOURAS

Maxime SOONEKINDT a été élu secrétaire.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Considérant la nécessité pour chaque échelon territorial de participer à l'effort national d'économies d'énergie,
- Considérant que la réhabilitation énergétique des bâtiments est une priorité,
- Considérant la politique d'aide aux communes du Conseil départemental des Bouches du Rhône, et en particulier le Contrat départemental de transition écologique (CDTE),
- Considérant la politique d'aide aux communes de la Région SUD, notamment via son dispositif « Nos communes d'abord »,
- **Considérant l'engagement de la Commune dans la démarche départementale PACTE pour l'environnement,**
- Considérant les dispositifs de subvention de l'Etat en direction des communes,
 - o le Fonds vert dont une partie est spécifiquement destinée à la réduction de consommations énergétiques des bâtiments publics,
 - o la DSIL plus largement destinée aux financements des investissements des collectivités territoriales,
 - o la DETR.

- Considérant que notre Commune est activement engagée dans une démarche environnementale à travers :
 - l'obtention du label régional « Territoire durable - Une COP d'avance » 2021-2023 – Niveau 1
 - l'obtention du label régional « Territoire durable - Une COP d'avance » 2021-2023 – Niveau 2
 - la délibération n°2010-077, engageant la commune dans la Charte « Vers un développement durable en Pays d'Aix »,
 - la délibération n°2012-003, présentant sa démarche de Développement durable,
 - la délibération n°2020-084 approuvant la signature de la Charte zéro déchet plastique, avec la Région,
 - la délibération n°2023-019 approuvant la signature de la Charte métropolitaine des manifestations écoresponsables.

- Considérant la Commission finances en date du 21 octobre 2024,

La salle du 4 septembre, construite au début des années 1970 est considérée, selon les normes actuelles, comme une passoire thermique. Elle ne dispose pratiquement d'aucune isolation.

Le projet de réhabilitation prévoit :

- Amélioration thermique : Isolation des murs, remplacement des vieilles plaques de plastiques translucides faisant office de « vitres », remplacement de la toiture, remplacement du système de chauffage, changement d' huisseries, création de deux sas thermiques, préparation de la toiture en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques, éclairages leds, ...
- Amélioration environnementale : plantation d'arbres et création d'espaces verts sur les parvis avant et arrière, récupérateurs d'eau, désimperméabilisation, nichoirs,
- Amélioration PMR : mise aux normes des WC PMR, ascenseur,
- Amélioration fonctionnelle : Mise en propreté du local de l'Espace jeune et ouverture d'une fenêtre dans le local (qui n'en dispose pas).

La quasi-totalité de l'investissement concerne donc l'amélioration énergétique du bâtiment, ou des améliorations environnementales.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la politique nationale d'économie d'énergie, mais aussi dans la politique environnementale municipale qui a été récompensée en octobre 2024 par l'obtention du niveau 2 du Label « Territoire Durable – Une COP d'avance ».

Planning prévisionnel

- | | |
|------------------------------|----------|
| • Choix du MOE : | Fait |
| • Etude niveau « APS + » | Fait |
| • PC et Marché des travaux : | 2025 |
| • Début des travaux : | 2026 |
| • Fin des travaux : | Fin 2026 |

Cout de l'opération

Le montant global de l'opération a été chiffré à **1.277.846 €HT** par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le Département des Bouches du Rhône a déjà attribué deux participations financières pour ce projet :

- Une subvention FDADL pour les études préalables
- Une subvention au titre du Contrat départemental de transition écologique – CDTE

Plan de financement

Fonds européens

La Commune s'est rapprochée du service instructeur du Fonds européen FEDER qui a fait savoir que la réhabilitation des gymnases ne fait pas partie des projets financés.

Le FEDER finance actuellement la rénovation des écoles et des bâtiments administratifs publics.

Etat

Concernant la demande de subvention à l'Etat, la Commune souhaite solliciter le Fonds vert.

Cependant lors de l'instruction, la Sous-Préfecture ou la Préfecture pourraient préférer basculer cette demande sur un autre dispositif : la DSIL 2024 (Dotation de soutien à l'investissement local) ou la DETR 2024 (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

Plan de financement prévisionnel

Le tableau joint en annexe présente en détails le plan de financement prévisionnel

Participations déjà obtenues

	Taux sollicités	Montants
Département – FDADL pour étude préalables *	40,00%	25 114,00
Département - CDTE *	45,34%	583 230,00
<i>TOTAL</i>		<i>608.344,00</i>

Participations sollicitées

	Taux sollicités	Montants
<i>Total CD 13 (déjà obtenu - taux moyen)</i>	47,61%	608 344,00
Etat	16,74%	213 900,00
Région – Nos communes d'abord	15,65%	200 000,00
Auto financement communal	20,00%	255 602,00
Total	100,00%	1 277 846,00

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- De solliciter de la Région SUD une subvention de 200.000 € au titre du dispositif « Nos communes d'abord 2025 » pour la réhabilitation énergétique de la salle du 4 septembre, soit un taux de 15,65%,
- De solliciter de l'ETAT une subvention de 213.900 € au titre du Fonds vert, de la DSIL 2025 ou de la DETR 2025, pour la réhabilitation énergétique de la salle du 4 septembre, soit un taux de 16,74%,
- De s'engager à respecter les conditions de financement de ces deux partenaires institutionnels,

- D'autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable Monsieur le premier adjoint, à signer tous les actes et documents relatifs à ces deux demandes de subvention

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Maxime SOONEKINDT



Le Maire,
Jacky GERARD

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 06 NOV. 2024
Affiché le : 06 NOV. 2024